

Zeitschrift: Schweizer Hebamme : offizielle Zeitschrift des Schweizerischen Hebammenverbandes = Sage-femme suisse : journal officiel de l'Association suisse des sages-femmes = Levatrice svizzera : giornale ufficiale dell'Associazione svizzera delle levatrici

Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband

Band: 82 (1984)

Heft: 11

Artikel: La nourrice

Autor: Christe-Delaloye, Marthe

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-951263>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ab etwa 1970 wurde die Geburtshilfe zur Geburtsmedizin, und auch die Arbeitszeit wurde kürzer.

Für uns Hebammen brach eine neue Lehrzeit an.

Die Erkenntnisse der Geburtsmedizin – das heisst «die Hebammenkunst» von heute – haben Sie, liebe Diplomandinnen, während Ihrer Lehrzeit übermittelt bekommen.

Ein grosses spezialisiertes Team kümmert sich heute um die gebärende Mutter, wenn es nötig ist – und ich kann sagen: zum grossen Glück von Mutter und Kind.

Oder die verschiedenen Möglichkeiten, die eingesetzt werden können, um den Zustand des ungeborenen Kindes erfahren zu können, bevor es Schaden genommen hat.

Die damaligen Kinder, die ich als Geburtsgeschädigte im Erwachsenenalter sehe, geben mir immer einen Stich ins Herz.

Nicht neu ist jedoch, dass die Hebamme nach wie vor ihre Persönlichkeit einsetzen und in Zusammenarbeit mit dem Arzt Hilfe leisten darf – «dasy für d’Frou» – in der Schwangerschaft, unter der Geburt oder im Wochenbett – wie Ihr es alle gelernt habt.

Nicht unerwähnt soll an dieser Diplomierung sein, dass die 200jährige Berner Hebammenschule ab jetzt in der Ausbildung dem SRK unterstellt wird.

Auch Ihr habt mitgeholfen, grosse Vorarbeit zu leisten.

Es ist für mich und Schwester Annemarie, die Schulleiterin, ein grosses Erlebnis in unserer langjährigen gemeinsamen Tätigkeit.

Im Arbeitsplan sind zwar noch etliche Empfehlungen da von seiten des SRK, die im Laufe der Zeit erarbeitet werden müssen.

Zum Beispiel, dass die Schülerinnen noch mehr betreut werden müssen, damit die belastenden Anforderungen während der Lehrzeit sinnvoll verarbeitet werden können usw.

Der Stress – die Angst – oftmals gerade auf der Nachtwache!

Was so eine Hebammenlehrzeit mit sich bringt, sitzt ja noch in allen Euren Knochen, und in Zukunft sind nun die Schülerinnen dankbar auf Euch angewiesen. Aber auch die hilflosen Eltern, zum Beispiel wenn ihr Kind stirbt oder missgestaltet ist – die Drogenmutter, die Mutter aus dem Gefängnis –, die kranke Mutter oder der kranke Säugling usw. – oder die Frau mit einer anderen Mentalität und Sprache.

All das braucht viel Können und Feingefühl der Hebammen, und da ist die Schülerin gerade in der ersten Zeit ihrer Ausbildung überfordert.

Sie muss Zeit haben, um die vielen Eindrücke verarbeiten zu können.

Somit möchte ich Euch, liebe Diplomandinnen, noch einmal danken für den Einsatz als Schülerin, das möchte ich auch im Sinn von Prof. Berger tun, der leider wegen Erkrankung abwesend ist.

Im weiteren pflegt Eure Rechte und Pflichten und die Weiterbildung, so dass Ihr jederzeit Euren Beruf unbelastet ausführen könnt.

Denn im Gegensatz zu früher sind auch die Eltern heute gut informiert über das Geburtsgeschehen und beharren auf ihren Rechten und setzen sich auch schnell einmal mit einem Juristen in Verbindung.

Aber ich möchte doch sagen, dass ich mit meinem Chef oder Dr. Jann oder PD Dr. Dreher noch heute eine Hausgeburt wagen würde.

Liebe Diplomandinnen – Kolleginnen, darf ich jetzt sagen, ich wünsche Euch für Eure Zukunft viel Glück, Gesundheit, wenn möglich eingesponnen in viel Feingefühl.

Und wenn Ihr Hilfe braucht, so soll das Frauenspital als Mutterhaus immer für Euch da sein.

Diplomierung 21. September 1984

Universitäts-Frauenklinik

Schwester Elisabeth Feuz, Oberhebamme

La nourrice

par Marthe Christe-Delaloye, sage-femme, 1901 Grimisuat

Il faut manger pour vivre et non vivre pour manger. C’est ainsi que la sagesse populaire reflète le constant souci de l’humanité face à son alimentation.

Notre époque n’a pas manqué d’illustrer à sa manière ce problème en offrant le tableau fortement contrasté des masses affamées et des sociétés gavées, obsédées de régimes amaigrissants.

Dès les premières heures de son existence terrestre, le nourrisson est confronté à l’impérieuse nécessité de se sustenter pour survivre. La source immédiate et spontanée de son alimentation est le sein maternel. Dans les régions où les menus sont peu variés et mal équilibrés, les risques de carence augmentent et la mère reporte aussi longtemps que possible le moment du sevrage pour donner à l’enfant de meilleures chances de résister.

Mais dans d’autres cas, les conventions sociales ou les exigences du travail ne laissaient pas aux mères la possibilité de nourrir elles-mêmes leurs petits. On avait alors recours aux services mercenaires de nourrices.

Celles-ci ont aujourd’hui disparu, non sans marquer de leur présence les siècles passés car leurs soins avaient, à côté d’aspects très négatifs, un certain caractère de dévouement. C’est ce dont témoigne la plus dévouée et la plus désintéressée d’entre elles, la louve de Romulus et Remus, fondateurs de la ville de Rome et de notre civilisation.

L’enfant des siècles passés

De nombreux ouvrages historiques ont traité de ce sujet. Leurs écrits sont parfois différents et contradictoires, mais il

en ressort, quand même, une certaine ligne directrice qui est, la grande différence existant entre les couches sociales. Je vous en donne un petit aperçu.

L’enfant dans les milieux aisés était souvent considéré comme un objet, un jouet, il gênait. A sa naissance on l’accueillait parfois avec froideur (cela était-il dû à la moralité élevée durant la première année?). Il comptait peu pour sa famille et avait un statut quasi insignifiant.

Par contre, voici un exemple tiré des milieux défavorisés. Au début du XIV^e siècle, les paysannes occitanes du village de Montailou «bercent, mignotent et pleurent leurs enfants morts»¹.

Je m’interdis, quant à moi, de juger et de tirer des conclusions hâtives avec ces quelques lignes. Il faudrait pour cela, et encore, beaucoup mieux cerner le problème.

Mais de tout temps, sur cette terre, l’amour maternel a été plus ou moins fort, suivant les difficultés extérieures qui s’abattaient sur la famille, telles que la pauvreté, les épidémies, les obligations, etc.

Le sujet que je désire traiter étant «La nourrice», je ne m’attarderai pas plus longtemps sur l’instinct maternel.

La nourrice de l’Antiquité au début du XX^e siècle

Définition du Petit Larousse:

Nourrice vient «du latin nutrix, nutricis – Femme qui allaite ses enfants. Femme qui allaite un enfant qui n’est pas le sien».

¹ E. Le Roy Ladurie, Montailou, village occitan.

Je ne parlerai que très peu de la mère allaitant ses enfants, je me cantonnerai essentiellement dans l'allaitement mercenaire.

L'Antiquité

Durant cette période l'allaitement maternel était sans doute de rigueur. Au XV^e siècle avant J.-C. un papyrus découvert par Ebers disait ceci: «Si le nourrisson est malade, sa mère ou la nourrice devra prendre la médecine qui convient, l'enfant sera guéri en buvant son lait.»

Il semble que, déjà en ce temps, on recourait aux nourrices surtout dans les familles distinguées. Les premières nourrices des princes de la cour royale jouaient un rôle important et participaient aux festivités.

Chez les Babyloniens et les Assyriens, dont l'Empire a atteint son apogée entre 3000 et 500 ans avant J.-C., la fonction de nourrice était, semble-t-il, très répandue.

En général on n'entretenait pas la nourrice à domicile, mais on lui confiait la garde de l'enfant. Le code d'Hammourabi, vers 1700 avant J.-C., règlementait, entre autres, le rôle de la nourrice. En voici un exemple: «Si quelqu'un confie son enfant à une nourrice et si l'enfant meurt entre ses mains, et si la nourrice nourrit en même temps un autre enfant sans l'assentiment du père et de la mère, il faut la convaincre de cette transgression et lui couper les seins.»

Une petite parenthèse pour ajouter qu'à l'époque où les hommes de chez nous étaient établis dans des habitations lacustres, la Grèce possédait déjà un poète célèbre, Homère, qui nous laissa de merveilleux contes d'enfants privés de leur mère et nourris par des bêtes. Zeus fut allaité en Crète par la chèvre Amalthée. Télèphe, fils d'Hercule, fut alimenté par le pis d'une biche. Nous retrouvons d'autres récits et légendes relatant ce mode d'alimentation. Par exemple, chez les Romains, Romulus et Remus tétèrent une louve, chez les Allemands, la fille de Geneviève de Brabant fut nourrie par une biche apprivoisée, et il en fut de même dans différents pays.

Les médecins de l'Antiquité n'étaient pas d'accord entre eux sur le meilleur moment de mettre l'enfant au sein. Certains pensaient que les mères étaient trop faibles pour nourrir après l'accouchement, et que le colostrum était nocif car trop riche en caséine. Hippocrate voulait que l'on attende 4 jours, Galien 7, Soranos 21. Quelques-uns préconisaient d'allaiter l'enfant sans tarder. Lorsque la mère n'allaitait pas de suite après la naissance, l'enfant avait une nourrice. La principale conséquence de

cette attitude était le tarissement prématuré de la lactation maternelle.

Dans les familles nobles, surtout, les raisons de commodités ont peu à peu supprimé l'allaitement maternel en faveur de l'utilisation des nourrices. Les médecins, quant à eux, se sont accommodés de cette situation et se sont contentés d'émettre des prescriptions sur le choix des nourrices.

Au début de la Rome primitive, l'allaitement était de règle. Mais peu à peu, les conquêtes et la civilisation aidant, les gens devinrent plus oisifs, délaissant ainsi leurs obligations. C'était toujours dans les classes supérieures que la femme négligeait de plus en plus d'allaiter son enfant et qu'elle le confiait à une nourrice. Etant donné l'organisation des Romains, le choix de la nourrice n'était pas laissé au hasard comme chez d'autres peuples. Il s'installa un véritable marché placé sous contrôle où l'on pouvait choisir la nourrice que l'on désirait. Ce marché, qui avait lieu sur le Forum Olitorium était très fréquenté.

Certains se sont insurgés contre ces méthodes, des hommes tel que César, Marc-Aurèle, Tacite préconisèrent avec véhémence l'allaitement maternel.

Les médecins grecs ont commencé à s'installer à Rome vers 200 avant J.-C. Soranos insistait pour que l'enfant soit confié à une nourrice, je cite: «bien conditionnée pour que la mère ne vieillisse pas prématurément car la tétée journalière peut l'atteindre gravement dans sa santé, il vaut donc mieux qu'elle pense à se fortifier en vue des naissances ultérieures». En ce temps, Soranos se heurtait à un autre médecin, Damastès, qui lui, insistait sur les bienfaits du lait maternel.

Les médecins étaient très exigeants quant au choix de la nourrice et il en sera de même jusqu'à l'époque moderne. Ils préféraient les femmes entre 20 et 40 ans, avec 2 ou 3 enfants et ayant de l'expérience dans les soins du nouveau-né.

Mais c'était surtout dans les milieux défavorisés que l'on avait recours à l'alimentation artificielle, car très souvent les mères travaillaient et, de surcroît, elles n'avaient pas les moyens de s'offrir les services d'une nourrice.

Le Moyen Age

Durant les premiers siècles, l'allaitement maternel était plus ou moins de rigueur. Puis, peu à peu, le niveau de vie s'éleva dans les familles aisées et dans les villes en plein développement, et les femmes se dérobaient à leur devoir naturel. Au VI^e siècle, déjà, de riches Anglosaxonnes confiaient volontiers leurs bébés à des nourrices.

Au XII^e siècle, il existait à Paris des bureaux de placement pour nourrices, qui étaient organisés par les pouvoirs publics.

Les médecins conseillaient d'allaiter environ pendant 2 ans, mais peu à peu ce conseil ne fut plus suivi et on vit l'alimentation artificielle prendre une grande extension.

C'est aussi au XII^e siècle qu'a paru le roman, en vieux français, de Robert le Diable. Le héros enfant devait avoir été si farouche, qu'aucune nourrice ne voulait l'allaiter, il n'y eut pas d'autres moyens que de la nourrir à la corne. Voici la traduction d'une citation du roman: «Et quand ce diable tête, il mord toujours sa nourrice, il hurle sans cesse, il rugit sans cesse, il n'est jamais à son aise s'il ne bougonne pas. Les nourrices avaient tellement peur de nourrir ce démon qu'elles lui confectionnèrent une corne et ne l'allaitèrent plus.»

Les temps modernes

En 1473, un médecin d'Augsbourg, Bartholomé Metlinger, notait par écrit et en allemand «Le régime des jeunes enfants». Contrairement à ses prédécesseurs ce livre était dédié à la famille. Il conseillait l'allaitement maternel, mais seulement 15 jours après la naissance, car: «plus tôt le lait n'est pas sain pour le petit enfant, il faut donc que l'accouchée se fasse téter par un jeune chien ou par une autre personne». Dans son livre il guidait aussi les femmes dans le choix d'une nourrice lorsqu'elles étaient dans l'incapacité d'allaiter.

En 1513, l'apothicaire allemand Eucharius Rösslin publia «Florilège de la femme enceinte». Dans ce livre il y a un chapitre qui s'intitule: «Comment le nouveau-né doit téter et combien de temps, et ce que doivent être la nourrice et son lait.» Ce n'est qu'une longue liste de conseils douteux pour améliorer la lactation.

En 1565, Simon de Walambert, médecin de Madame la Duchesse de Savoie et de Berry, édita cinq livres sur la manière de nourrir et gouverner les enfants dès leur naissance. Selon lui, l'usage des nourrices était général dans les hautes classes et il consacra un long chapitre sur leur choix.

Par la suite, l'alimentation artificielle du nourrisson prit de plus en plus d'essor au détriment de l'allaitement maternel.

En 1816, l'allemand Zwierlein, qui pratiquait comme médecin à la cure de Brückenau, entendait très souvent les femmes se plaindre de la difficulté de se procurer une bonne nourrice, il s'intéressa à la question, se documenta et écrivit un livre où il nota: «Les femmes tendres, faibles, malades ou souffrantes de même que les femmes coquettes et

galantes» ne devront plus s'astreindre au pénible travail de l'allaitement. Il voulait se passer du service des nourrices dispendieuses, souvent malades, malpropres et menteuses et nourrir le bébé au pis d'une chèvre.

Entre le XV^e et le XVIII^e siècle on manque de renseignements précis, cela est certainement dû aux carences administratives de l'époque.

Au XIX^e siècle, les résultats souvent négatifs de l'alimentation au biberon ont favorisé l'expansion des nourrices surtout en France. On dit que les Parisiennes confiaient presque sans exception leurs enfants à des nourrices habitant des localités avoisinantes. Lorsqu'on entretenait une nourrice à domicile, celle-ci négligeait son propre ménage, de plus les maris de ces nourrices bien payées, vivaient sans travailler de l'argent gagné par leurs épouses. Mais si on laissait l'enfant chez la nourrice, ce qui était moins fréquent dans les milieux bourgeois, celui-ci avait bien peu de chance de s'en sortir vivant. Petit, en 1896, citait une mortalité de 71,5% chez les enfants laissés à des nourrices extérieures.

Pour terminer, je tiens à insister sur le fait que durant tous ces siècles il a quand même existé un grand nombre de médecins, sages-femmes, etc. préconisant l'allaitement maternel.

Les modes d'élevages au XIX^e siècle

Trois possibilités s'offraient au nourrisson:

1. La mère le nourrissait au sein (alimentation «naturelle») ou au biberon (alimentation «artificielle»).
2. On engageait dans la maison de l'enfant une nourrice «sur lieu», comme on engageait une domestique.
3. On envoyait le bébé à la campagne chez une nourrice dite «à emporter» qui l'alimentait soit au sein, à un tarif plus cher, soit au biberon.

Le commerce nourricier

Description des bureaux de placement: «Publics» ou «privés», les bureaux de placement étaient des sortes de maisons garnies où s'installaient, avec leurs bébés, les nourrices qui cherchaient un emploi ou celles qu'on avait recrutées. Ils se rétribuaient en prélevant sur le premier mois des nourrices louées, quel que fût le montant des gages, un fixe de 40 francs pour une nourrice «sur lieu» (plus 30 francs destinés à payer le retour de l'enfant de la nourrice dans son pays), et de 15 francs pour une nourrice «à emporter».

Les bureaux de placement fournissaient indifféremment nourrices «sur lieu» et nourrices «à emporter».

Il existait au XIX^e siècle (vers 1800), et surtout en France, des bureaux de placement «publics» et des «petits» bureaux appelés aussi bureaux de placement «privés».

Pendant toute leur existence il a persisté entre eux une certaine concurrence et rivalité.

Les bureaux «publics» étaient placés sous la dépendance et la surveillance de l'état. En résumé, des médecins étaient désignés pour recruter et contrôler les nourrices, et des employés spéciaux étaient nommés pour assurer la bonne marche du bureau. Les nourrices étaient astreintes à des contrôles médicaux fréquents et elles devaient se soumettre aux règles qui régissaient la maison. Ces bureaux étaient plus particulièrement fréquentés par les bourgeois. En 1842, Paul Koch décrivait les nourrices attendant des clients tout en mangeant des «pommes, de la galette ou du fromage» dans une ambiance égrillarde.

Les bureaux «privés» étaient organisés ainsi: des «meneurs» et «meneuses» avaient la charge de trouver des nourrices, celles-ci provenaient essentiellement de milieux pauvres (campagne), ensuite ils les amenaient aux bureaux où elles étaient prises en charge par des «recommanderesses» douteuses qui s'occupaient de leur procurer du travail. Dans ces endroits les règles d'hygiène

étaient souvent méconnues, en voici un exemple: «Le commerce des nourrices se fait encore en plusieurs endroits dans des échoppes d'un aspect ignoble et repoussant, et si on pénètre dans la plupart de ces bureaux on trouve de malheureuses femmes entassées pêle-mêle dans un état de saleté révoltante et le plus souvent ayant à peine de quoi se nourrir»².

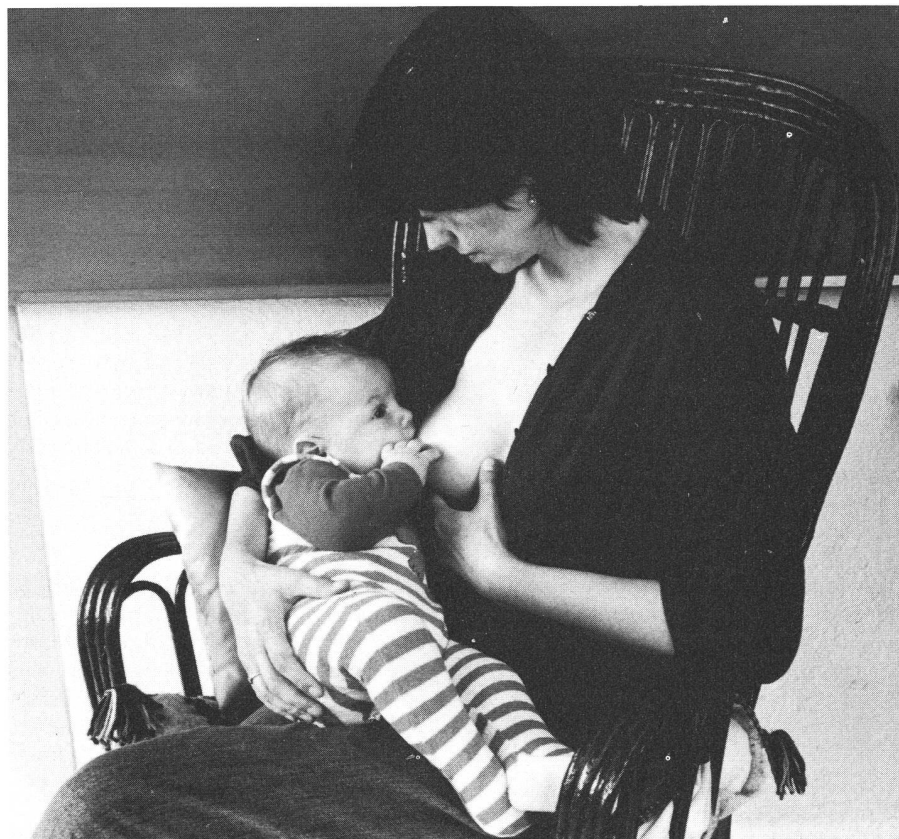
En plus de cela il existaient, surtout en province, des «rabatteurs» qui travaillaient pour le compte des médecins et des sages-femmes. Le «rabatteur» est, je cite: «un homme intelligent et fidèle qui va parcourant les campagnes pour choisir les femmes dont ils ont besoin»³.

Le comportement des différentes classes sociales

Dans les familles aisées et bourgeoises, les parents sélectionnaient avec soin la nourrice qu'ils recrutaient par relation ou avec l'aide du médecin. On choisissait celle qui paraissait: «la plus saine et d'un bon tempérament, avoir bonne couleur et la chair blanche. Elle ne doit être ni grasse, ni maigre. Il faut qu'elle soit gaie, gaillarde, éveillée, jolie, sobre, douce et sans aucune violente pas-

² Donné, Conseils aux mères, Paris 1846.

³ Dictionnaire des sciences médicales. Article «La nourrice» par Fournier, Pescay et Begin, 1819.



sion»⁴. Ces familles, qui fréquentaient aussi certains bureaux de placement, n'engageaient que des nourrices «sur lieu».

En général, dans les milieux moyennement fortunés (artisans et commerçants), le père se mettait à la recherche d'une nourrice lorsque les douleurs de l'enfantement débutaient. Pour cela il s'adressait aux voisins, parcourait les marchés, les rues, et son choix se portait souvent sur la première paysanne qu'il rencontrait, sans faire d'examen de santé et sans savoir si elle était apte à nourrir. Il n'était pas rare, non plus, de voir ces familles s'adresser à des bureaux de placement.

Dans les milieux pauvres et démunis, les familles passaient par l'intermédiaire de bureaux de placement minables qui mettaient leurs enfants en nourrice à plusieurs lieues du domicile des parents. La famille s'adressait aussi à des «messa-gères» qui hantaient les marchés et les grandes places, celles-ci prenaient les nouveaux-nés moyennant un petit pécule et les amenaient chez des nourrices en province.

Les enfants illégitimes et ceux des familles les plus déshéritées étaient souvent abandonnés à tous vents et par tous les temps, à même le sol devant les porches d'église et de couvent. Pour cette raison, de 1811 à 1860, le système du «tour» a été créé pour eux. C'était un cylindre pivotant qui permettait à l'enfant déposé clandestinement à l'hospice des Enfants Trouvés d'être recueilli, réchauffé et nourri immédiatement.

Les nourrices «sur lieu»

Une nourrice «sur lieu» ne pouvait entrer que dans une famille aisée, en effet il fallait pouvoir :

1. La surveiller, ce qui supposait disposer de temps libre
2. La loger, car on devait héberger la nourrice dans l'appartement. On recommandait même de choisir avec soin, pour elle et le bébé, une chambre : «aérée, sèche, chaude»⁵.
3. L'entretenir et la payer, car une nourrice «sur lieu» coûtait cher. Elle était éclairée, chauffée, blanchie, nourrie et entièrement habillée aux frais de ses maîtres. La nourrice était la domestique la mieux rémunérée avec la cuisinière.

C'était la mère qui veillait au régime de la nourrice. Il était recommandé qu'elle boive de la bière peu alcoolisée plutôt que du vin, qu'elle s'abstienne de café, d'ail, d'aliments trop assaisonnés, de ragoûts épicés, de lard, de choux, enfin de tout ce qui pouvait «échauffer» son lait. Deux heures de promenade quotidienne étaient nécessaires à sa santé et à celle de son nourrisson, mais on conseillait aux maîtresses de maison d'accompagner leur nourrice pour éviter des rencontres galantes. En ce temps on disait qu'une nouvelle grossesse tarissait et même empoisonnait le lait!

Le statut de la nourrice «sur lieu» était paradoxal. D'un côté, elle était dépossédée de son corps puisque, lorsqu'on l'engageait, on la tâtait, la sentait, la goûtait comme on l'aurait fait d'un animal à la foire. Elle était aussi dépouillée de tous ses liens affectifs étant séparée de son mari, si elle en avait un, et surtout de son enfant qui était souvent condamné à mourir par manque de soin. Et pour terminer, ses grossesses successives, le plus souvent avec des hommes de passage, la rendait immorale aux yeux des gens.

D'un autre côté, les patrons respectaient et ménageaient la nourrice plus qu'ils ne le faisaient pour nul autre employé. Elle était uniquement vouée au service de l'enfant. Elle le nourrissait, le veillait, le promenait, lavait ses vêtements et nettoyait sa chambre. (Ce dernier service n'était pas toujours exigé par peur de trop la fatiguer.)

Ses maîtres s'occupaient aussi de la forme physique et même, parfois, ils la nourrissaient à leur table. Elle était confortablement logée et le matin ils la laissaient un peu dormir pour compenser sa nuit troublée par l'enfant. On évitait de la mettre en colère pour ne pas faire «tourner» son lait, et elle était la seule domestique à avoir droit au bain hebdomadaire.

Le chantage à la grossesse, ou à un départ immédiat, par exemple mari ou enfant très malade, était un procédé couramment employé par les nourrices pour obtenir une augmentation de salaire.

Les nourrices «à l'emporter»

Lors de mes recherches, je n'ai trouvé pour ainsi dire que des horreurs décrivant le travail de ces nourrices. Avant de leur jeter la pierre, relevons qu'elles vivaient souvent dans la misère la plus complète et qu'elles étaient, la plupart du temps, manipulées par des «meneuses». On cite, dans certains livres, des convois de nourrices et nourrissons quittant les grandes villes entassés pêle-

mêle comme des animaux revenant du marché, des wagons troisième classe, non chauffés en hiver où mouraient de froid et de faim un nombre élevé de ces petits, ainsi que des charettes étroites et dures où se bousculaient des nourrices qui ne pouvaient qu'à peine remuer un bras pour donner le sein.

La loi ordonnait à la nourrice de n'emporter qu'un seul bébé avec elle, mais celle-ci, ainsi que les «meneuses», arrivaient toujours à enfreindre ce règlement.

Deux sortes d'enfants étaient placés en nourrice à la campagne: les enfants de particuliers plutôt pauvres et les enfants de l'Assistance publique.

Le contrôle de la nourrice «sur lieu» relevait du domaine familial, et celui de la nourrice «à l'emporter» était l'affaire de la communauté.

Je vais vous retracer, dans les grandes lignes, la vie de ces bébés mis en nourrice. Le tableau sera certainement sévère, mais c'est celui qui a été le plus rencontré et décrit, mais je ne doute pas qu'il ait existé, durant cette époque, des nourrices «à l'emporter» qui accomplissaient leur travail avec scrupule malgré leur pauvreté.

La nourrice était en général misérable, son habitation était défectueuse et l'hygiène quasi inexistante. La maison se composait le plus souvent d'une seule pièce basse, sans fenêtre, n'ayant pour tout éclairage que la porte d'entrée. L'humidité y était considérable et la cohabitation avec les animaux domestiques, tels que poules, porcs, chiens et chats, rendait l'endroit insalubre. Dans la chambre se trouvaient 2 ou 3 grands lits ainsi que quelques berceaux mobiles suspendus les uns sur les autres.

La nourrice n'exerçait que peu de surveillance sur les enfants car elle devait travailler aux champs, ou aux bois, suivant la saison. Pendant ce temps les petits étaient livrés à eux-mêmes. Ils étaient irrégulièrement nourris, au plus 2 ou 3 fois par jour, en raison du manque de disponibilité de leur nourrice. Vous pouvez imaginer aisément le taux élevé de mortalité infantile qui régnait dans ces taudis.

Parmi ces nourrices, certaines étaient appelées «sèches» parce qu'elles alimentaient artificiellement leurs mar-mots. Les biberons étaient rarement lavés. Le lait était glacial en hiver et il tournait en été. Quelques-unes d'entre elles, ignorantes, au lieu de leur donner du lait, les nourrissaient de soupe. Par exemple avec «la miaulée» qui était un mélange de vin et d'eau, épaissi de farine et de seigle. Très peu d'enfants survivaient à un tel régime.

⁴ Dictionnaire de Trevaux, article «Nourrice».

⁵ Manuel des bons domestiques, Paris 1896, «La nourrice».

Le choix de la nourrice

Madame Millet-Robinet et le Docteur Emile-Allix citaient dans «Le livre des jeunes mères. La nourrice et le nourrisson» (Paris 1884): «L'idéal d'une bonne nourrice serait une femme âgée de vingt à trente ans, née de parents sains, elle-même bien portante, bien développée, ayant de belles dents, des seins plutôt glanduleux que volumineux, avec des mamelons bien conformes dont le lait serait abondant, nourrissant et âgé de deux à trois mois, une femme expérimentée, qui aurait déjà élevé un premier enfant, alerte, propre, d'apparence agréable, d'un caractère gai et doux, d'une intelligence éveillée et pratique, et d'une impressionnabilité pas trop vive.» Voilà bien des caractères qui étaient rarement tous réunis dans une même personne.

Les qualités de la nourrice idéale pouvaient être classées en trois groupes:

1. Le provenance, l'état civil, l'âge et l'expérience.
2. L'aspect extérieur, la beauté et les apparences de sa santé.
3. Le caractère.

Développons quelques-unes de ces vertus:

On préférerait de loin les femmes venant de la campagne, car l'air vivifiant et les travaux manuels des champs entretenaient la vigueur et la santé.

Les avantages de la fille-mère n'étaient pas négligeables. Souvent de conduite et moralité douteuses, elle était peu attachée à sa région où elle subissait critiques et sarcasmes. En général, ces femmes chérissaient très fort le nourrisson qu'on leur confiait et après quelques années, par fidélité pour leurs maîtres, elles restaient à leur service comme servante. Il faut aussi mentionner que leur lait était payé moins cher que celui d'une femme mariée.

Par ailleurs, on avait fort confiance en la femme mariée. Sa moralité et sa vie régulière offraient un peu plus de garanties, mais, je cite: «La femme d'un autre côté, a un mari et des parents qui ne se gênent pas pour rançonner les maîtres. La belle-mère vient voir sa bru et vous importune de ses visites, encombrant votre maison de sa personne rarement sympathique. Elle emporte tout ce qu'elle peut pour le pauvre petit, le cher enfant de sa fille qui lui donne tant de peine et de dérangement. Quant au mari, il pose au sacrifié, et est pris de temps en temps d'un désir excessif d'embrasser sa femme. Il lui écrit de venir. Vous ne pouvez naturellement ac-

céder à ce désir. Alors la nourrice boude, pleurniche dans les coins, bien sûre d'être vue. Voyant la nourrice pleurer, on craint que l'enfant n'en souffre et vite on envoie un mandat poste au mari. Son accès d'amour matrimonial se dissipe alors comme fumée, ses larmes n'étaient pas sincères, et l'argent les a bientôt séchées, ce terrible argent qui tient si fort aux entrailles agrestes.»⁶ D'après les médecins, l'âge de la nourrice se situait entre 20 et 35 ans, car sa résistance était plus grande et son lait meilleur. Après 35 ans, la femme de la campagne était vieille et son lait peu abondant.

On choisissait une personne d'humeur égale, docile, douce, patiente, gaie avec un certain degré d'intelligence.

En général on engageait une nourrice expérimentée, c'est-à-dire, presque toujours une multipare, car le fait d'avoir déjà allaité quelques enfants était une garantie de succès quant à la durée et à la quantité de leur lait.

Il fallait que la nourrice plaise physiquement à la mère. Son embonpoint devait être moyen et sa chair belle. Elle devait posséder un teint frais, une voix claire, de bonnes dents, des gencives rouges et fermes ainsi qu'une haleine douce et sans odeur. On préférerait les brunes car cette couleur était un signe de vigueur. On croyait les blondes malades. Les rouquines n'étaient pas choisies car on pensait que leurs fortes transpirations et l'odeur qu'elles dégagnaient empêcheraient l'enfant de têter. Les rousses étaient aussi réputées ardentes en amour et mieux valait s'en méfier!

Les seins étaient examinés, souvent par le médecin, avec une minutieuse attention. Il les choisissait de grosseurs moyennes, piriformes et parsemés de veinules. Le mamelon devait être saillant, ni trop court car l'enfant s'énervait trop avant d'arriver à le saisir, et ni trop long car il pourrait lui chatouiller la lurette et provoquer des vomissements! L'examen du lait requerrait tout un cérémonial. D'abord il fallait s'assurer qu'il jaillisse du mamelon «en gerbe», ensuite on en déposait une goutte sur l'ongle d'un doigt, ou sur une glace, et on jugeait de sa qualité: «trop clair» il coulait tout de suite sur le côté, «trop épais» la goutte gardait sa forme. Le meilleur lait était celui qui se répandait lentement sur la surface choisie. Et pour terminer, on n'omettait pas d'en prendre un peu au creux de la main et de le déguster.

La nourrice devait avoir accouché depuis 2 à 6 mois, et l'idéal pour un enfant était que le lait de sa «nounou» ait le même âge que celui de sa mère.

⁶ Cassine, docteur Léon, «Le Conseiller de la jeune femme, Mères et nourrices», Paris 1894.

Ce qui importait donc, chez la nourrice, c'était son sein et son lait, le reste de son corps comptait moins, la preuve est qu'on le cachait souvent sous de beaux uniformes.

Selon la loi, la nourrice devait détenir un certificat médical attestant qu'elle était saine et en état d'allaiter. Mais les faux documents étaient monnaie courante. Pour cette raison l'examen de l'enfant de la nourrice était, en général, une garantie plus sérieuse que le certificat.

La fin du régime nourricier

Durant ce XIX^e siècle, le taux élevé de mortalité infantile remet tout en question, et la polémique s'engage sur plusieurs fronts. Comment atténuer le massacre de ces innocents? En codifiant mieux l'activité des nourrices pronent les uns, en se passant de leur service, argumentent les autres.

En fait, deux solutions sont proposées pour nourrir l'enfant convenablement: le retour à l'allaitement maternel et l'alimentation artificielle adéquate.

Au début de notre siècle, au nom de la «Mère-Patrie», médecins, moralistes, philanthropes rappellent les femmes à l'ordre et les invitent fermement à allaiter leur progéniture, tout en jugeant avec sévérité celles qui se soustraient à leur «devoir sacré».

Et pour le grand bien de l'humanité (ne n'oublions pas!), les récentes découvertes du célèbre Pasteur contribuèrent aussi, pour une grande part, à la disparition progressive des nourrices.

Brève conclusion

Vraiment l'histoire me terrifie et me passionne. Tous ces récits des siècles passés me laissent perplexe et rêveuse.

Je ne sais comment clore mon travail, mais j'ai grande envie d'y déposer, pour terminer, une petite note douce.

Voilà pourquoi, je me décide à vous relater cette délicieuse tradition populaire indienne, qui conseille à une femme ayant peu de lait d'en prendre une goutte entre ses mains et de la lancer à la rivière, ainsi son lait coulera et elle récoltera de la nature mille fois ce qu'elle a donné...

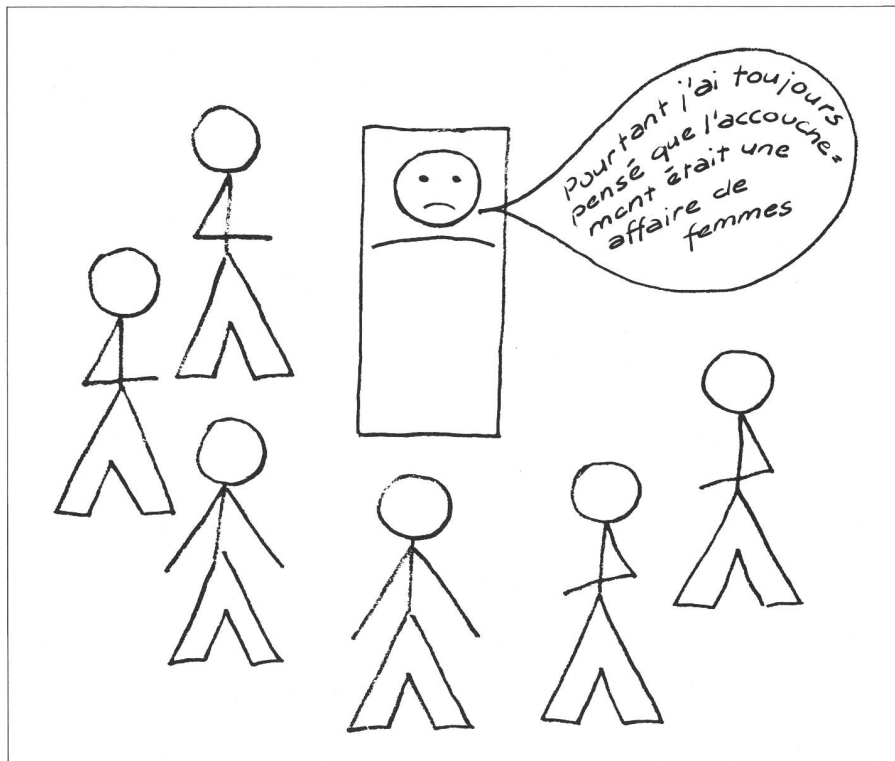
Bibliographie

- Adler L., Borie J., Corbin A., Martin-Fugier A., Perrot P., Peter J.P., Reberieux M., Segalen M., Slama B., «Misérable et glorieuse la femme du XIX^e siècle». Ed. Fayard 1980
Badinter E., «L'amour en plus». Ed. Flammarion 1980
Faÿ-Sallions F., «Les nourrices à Paris au XIX^e siècle». Ed. Payot 1980

Knibiehler Y., Fouquet C., «L'histoire des mères du moyen-âge à nos jours». Ed. Montalba 1980
Docteurs Lesage et Huber J., «Le visage de l'enfance». Ed. Horizons de France 1937
Le Roy Ladurie E., «Montaillou, village occitan». Ed. Gallimard 1977

Pernoud R., «La femme au temps des cathédrales». Ed. Stock 1980
Lehmann W., «L'alimentation du nourrisson à travers les âges». Ed. Galactina S.A. 1966
Martin-Fugier A., «La fin des nourrices». Le mouvement social octobre-décembre 1978

Les hommes pratiqueront-ils aussi en Suisse la profession de sage-femme?



En Allemagne on les appelle déjà aides à l'accouchement, alors que chez nous l'on parle d'hommes sages-femmes et que l'on a peine à s'imaginer que dans l'esprit de l'égalité des droits ce métier jusqu'à présent exclusivement féminin soit aussi pratiqué par des hommes.

L'Angleterre a déjà plus d'expérience en la matière puisque depuis cinq ans l'école de sages-femmes d'Islington à Londres forme des hommes sages-femmes.

La revue des sages-femmes anglaises a d'ailleurs publié une intéressante analyse à ce sujet. Il en ressort que la plupart des candidats avaient déjà exercé une profession soignante auparavant, certains avaient une position importante, d'autres étaient en fin de carrière. En cours de formation les hommes étaient doués dans certains domaines, les femmes dans d'autres. Un inconvénient résidait du fait que tous les élèves sages-femmes hommes devaient constamment être chaperonnés par une femme

lors de leur travail auprès des parturientes, ce qui oblige à avoir plus de personnel.

La plupart des diplômés ont quitté la profession après leur formation, soit qu'il aient retrouvé leur fonction antérieure, soit qu'ils aient pris un poste de cadre, soit simplement qu'ils n'aient pas, en tant qu'homme, trouvé de poste de sage-femme. Un seul travaille depuis 1981 comme sage-femme dans le service qui l'a formé.

Cette situation pose les problèmes suivants:

Est-il vraiment utile d'engager les frais importants d'une formation de sage-femme pour les hommes s'ils n'exercent pas la profession après? Certains utilisent cette formation complémentaire comme tremplin pour obtenir des postes de cadres.

Trente-six pour cent des parturientes refusent catégoriquement d'être soignées par des «sages-hommes», alors que les autres acceptent leurs soins pendant

l'accouchement, mais pas pendant les suites de couches.

Point positif: Les hommes sages-femmes se sentent plus à l'aise que leurs collègues féminines pour l'enseignement et les responsabilités ce qui pourrait peut-être résoudre certains problèmes de recrutement.

La situation en Suisse:

Ces tous derniers temps certaines écoles de sages-femmes suisses ont du répondre à des candidatures masculines. Le comité central de l'Association suisse des sages-femmes a pris officiellement position à ce sujet.

Prise de position de l'Association suisse des sages-femmes sur la question de l'ouverture de la profession aux hommes

L'Association suisse des sages-femmes (ASSF) se fonde, comme base pour ce problème, sur la Constitution fédérale (art. 4 al. 2), selon laquelle les hommes et les femmes sont égaux en droits et également sur la loi fédérale sur la formation professionnelle du 19 avril 1978 dont l'article 9 stipule que toutes les formations professionnelles doivent être ouvertes aux deux sexes.

Les candidats masculins doivent donc être admis dans la mesure où ils réussissent les examens. L'acceptation dépend ensuite des conditions d'admission à remplir pour chaque école.

L'Association suisse des sages-femmes est en effet de l'avis que la formation d'hommes sages-femmes est mal adaptée aux besoins actuels. A ce sujet nous soumettons à votre réflexion les éléments suivants:

1. Une sage-femme a pendant tout le processus de la venue au monde d'un enfant – mais plus particulièrement pendant l'accouchement – un contact très étroit et intense avec la femme et son partenaire. Elle maintient pendant les phases de l'accouchement un contact corporel quasiment ininterrompu avec la mère en devenant par le biais des massages, des exercices de relaxation et par les modifications de la position d'accouchement. Nous sommes d'avis que par sa sensibilité féminine la sage-femme peut en partie s'identifier à la femme et la comprendre le mieux possible. Mais nous pensons aussi que le contact corporel entre un homme sage-femme et une parturiente est ressenti comme absolument déplacé par le partenaire. En définitive basons-nous sur l'histoire de la profession de sage-femme de laquelle il ressort distinctement que de tout temps les médecins durent, pour s'imposer afficher la plus grande des résér-